

Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé

Ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse

C.P. 488

Halifax (NS)

Canada

B3J 2R8

D^r Jeff Scott

Médecin-hygiéniste provincial

Tél : 902-424-8698

Fax : 902-424-0550

Courriel : scottj@gov.ns.ca

Elizabeth Barker

Gestionnaire de projet

Tél : 902 424 4193

Fax : 902 424 7753

Courriel : BARKEREM@gov.ns.ca

Le Centre national de collaboration des déterminants de la santé (CCNDS) travaillera en étroite collaboration avec les chercheurs, la collectivité de la santé publique et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à examiner les moyens ni de résoudre la question des « déterminants sociaux de la santé » -- facteurs tels les aspects physiques, l'isolement culturel, le revenu, la situation socio-économique, l'emploi, le statut d'immigrant, la maladie mentale.

Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse parraine un projet du Fonds pour la santé de la population afin d'établir l'orientation future du CCN. Il travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail dans l'Atlantique du Centre national de collaboration des déterminants de la santé qui compte des représentants des ministères provinciaux de la santé de l'île du Prince-Édouard, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick.

Les activités que l'organisation entreprendra pour réaliser ces objectifs comprennent : l'organisation de groupes de consultations et d'ateliers à travers le pays à l'intention de personnes et organismes clés visant à élaborer la vision, les buts, priorités, rôles et structures et à identifier les intervenants clés du CCNDS ; l'exécution d'une analyse de contexte visant à identifier les experts, leaders, pratiques exemplaires et réseaux existants dans le domaine; l'examen des stratégies présentement utilisées en application des connaissances et en identification des lacunes devant être comblées ; l'élaboration d'une gamme de mécanismes pour communiquer avec les parties intéressées, y compris un site Web, un serveur de liste, un communiqué de nouvelles et l'établissement des fonctions de liaison avec les organismes autochtones clés; l'identification des sources possibles de financement futur ; l'élaboration de propositions abordant les domaines d'activités prioritaires ; la collaboration avec les autres Centres nationaux de collaboration (CCN).